

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-CF323

présenté par

M. Giraud, M. Krabal et M. Jérôme Lambert

ARTICLE 17

I. – Après l’alinéa 37, insérer l’alinéa suivant :

« 32° *bis* La soixante-treizième ligne est supprimée. »

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« XV. – La perte de recettes pour l’État résultant du 32° *bis* du I est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par coordination avec l’amendement révisant la contribution affectée au financement de l’IRSN au regard de l’importance croissante des enjeux en matière de sûreté, de radioprotection et de sécurité nucléaire, il est proposé de supprimer le plafonnement de cette contribution instauré par la loi de finances 2016.